

## **Travailler ensemble (Ecole, ville, associations...) sur un territoire**

**Intervenants :** Patricia Pluvinage  
AFL (\*)

Daniel Jacquemain  
Les Francas (\*\*)

**Animatrice :** Anne Sevestre,  
chargée de mission pour l'éducation prioritaire dans l'Essonne

*La réunion a été constituée de témoignages et d'échanges à partir du concept d'éducation partagée, de co-éducation, appuyés de manière pratique et concrète sur le développement depuis ans plus de dix ans des projets éducatifs locaux des Francas et de la charte de la lecture de l'AFL.*

### **L'intervention des Francas**

Dès sa création, le mouvement des Francas a centré son intervention éducative sur les temps complémentaires et articulés au service de l'école, mais son champ n'est pas la sphère scolaire, c'est la sphère éducative qui est dans l'immédiate proximité de l'école.

Pour répondre à la question posée à l'atelier, on va devoir travailler sur les territoires locaux en relation avec les collectivités, échanger avec la grande institution qui, dans notre pays, est chargée de l'éducation et de l'enseignement, à moins que ce soit l'inverse, on ne sait pas très bien ! Ce que l'on sait moins sur les Francas c'est que c'est un mouvement né du scoutisme laïque, témoignant ainsi de l'ambition posée il y a plus de 60 ans de permettre, dans le contexte d'après-guerre, à une multitude d'enfants d'accéder aux principes pédagogiques que sont l'apprentissage de l'autonomie, la prise de responsabilité, la construction, la création, l'aventure collective. Pratiques auxquelles seules les élites accédaient !

Dans une logique d'action populaire, une volonté de toucher le plus grand nombre d'enfants, les Francas ont été créés par les Eclaireurs de France, le Syndicat national des instituteurs, la Ligue de l'enseignement. Les Francas sont donc à la croisée des préoccupations éducatives.

Quelques indications pour comprendre à quel titre nous sommes autorisés à parler du partenariat éducatif : les Francas c'est le patronage laïque que tout le monde connaît.<sup>1</sup> C'est aussi, moins connu peut-être, le centre de loisirs associé à l'école (CLAE), défini par une circulaire de l'Education nationale (et non de la Jeunesse et Sports) de 1973, toujours largement utilisée dans certaines régions de France.

Concrètement, on voit bien comment se sont articulés les partenariats entre l'école, les collectivités et la structure particulière qu'est le centre de loisirs. D'autres concepts ont également leur place dans notre histoire, constitutifs du patrimoine éducatif, comme l'école

ouverte à l'action concrète des co-éducateurs (enseignants, animateurs socio-éducatifs, parents, enfants, adolescents) dans des démarches expérimentales, appuyées à l'époque par l'INRP, concernant notamment le code du travail relatif aux écoles ouvertes dans une logique de partenariat dans l'élémentaire, qui dépend des collectivités territoriales.

Le fait d'utiliser l'équipement socio-éducatif où sont rassemblées l'intervention de l'école et l'intervention socio-éducatif, sans oublier une maison des parents, est un exemple connu à Grenoble ou à Auxerre. Ce sont des dispositifs qui ont été expérimentaux à l'époque mais qui ont été laissés à l'abandon depuis par le ministère de l'Education nationale qui, progressivement, a enlevé les moyens...

En résumé, les Francas présentent une action concertée aux co-éducateurs, différente du dispositif « école ouverte » fonctionnant pendant les vacances, voire le mercredi dans certains collèges, parfois dans des écoles élémentaires du 1<sup>er</sup> degré.

Je voudrais insister sur l'empilement des dispositifs mis en œuvre au fil des années.

**En France, les 30 000 centres de loisirs** représentent la seconde structure d'accueil des enfants. Cette structure a été reconnue comme entité éducative en 1984, à condition qu'elle ait formulé un projet éducatif. Depuis 1980, on reconnaît l'action éducative, existant en dehors du temps scolaire, dans les projets qui sont construits en complémentarité à l'action de l'école.

La circulaire du 10 juillet 1998 sur **les contrats éducatifs locaux** reconnaît formellement la contribution complémentaire qui favorise la réussite scolaire des enfants à côté de l'école. En 20/25 ans, l'institutionnalisation des politiques de projets éducatifs locaux a conduit à construire des logiques partenariales sur le territoire. A partir de là, je voudrais pointer quelques éléments qu'il paraît important de prendre en compte :

- 200 villes en France ont élaboré un projet éducatif local, notamment dans les territoires en ZEP.;
- le partage de la « chose éducative » entre ceux à qui ont la responsabilité d'éduquer et ceux qui ont la responsabilité de mettre en œuvre des interventions culturelles ;
- la participation des parents, des enfants, des adolescents ;
- un travail collectif en ZEP d'élaboration des priorités éducatives sur un territoire ;
- la construction de projets en partenariat ;
- un vrai partage de la « chose éducative » pour justement respecter les prérogatives de chacun. Les élus locaux qui étaient dans un captage des financements avant 2001 sont entrés dans une logique d'émancipation sociale ;
- des actions d'éducation à la santé, d'égalité d'accès des garçons et des filles, de mixité sociale dans les pratiques... Ces dernières pratiques ne se mettent pas en place si on n'y travaille pas, en déplaçant ces activités dans les quartiers.

La « chose éducative » est un peu plus construite maintenant qu'il y a une vingtaine d'années : on a fait évoluer les pratiques éducatives en direction du public défavorisé en ouvrant et en développant la fréquentation des centres de loisirs dont bénéficiaient les enfants du centre ville avec l'école de musique, le théâtre..., même si tous les problèmes ne sont pas résolus avec les problèmes d'accès et de financement. Il a en effet fallu prendre des initiatives pour accompagner les familles vers ces pratiques.

Il convient de mettre l'accent sur l'accès aux pratiques culturelles. On peut citer l'exemple dans un collège de pratiques éducatives autres que celles du temps scolaire, avec une globalisation des moyens au service de l'intervention éducative et l'accent mis sur le fait que ces moyens ont besoin d'être conduits. La question se pose du reste de savoir qui aujourd'hui conduit l'éducation.

Je pense que, si chacun reste à sa place, on n'arrive pas à résoudre les questions éducatives. Une bonne conduite, une bonne « gouvernance » restent à construire dans la période actuelle. Est-ce en inscrivant dans la loi l'obligation pour les élus locaux d'assurer le service minimum quand les enseignants sont en grève ? Nous aurions alors un recul important puisque on contraindrait les élus locaux à entrer dans une logique alors qu'ils rêvent d'autre chose et qu'ils apportent autre chose.

Ce qui est important c'est la politique menée jusqu'à ces dernières années, qui a permis une approche transversale entre les acteurs. Par exemple, je participe actuellement à un séminaire de réflexion, dans la circonscription, avec un travail en commun d'enseignants, d'animateurs, de parents sur des questions de laïcité. Il y a dix ou quinze ans, on ne l'aurait pas fait !

Deux éléments pour terminer. Je pense que dans notre pays on n'a toujours pas réglé le débat entre enseignement et éducation, ce qui empêche de construire des réponses éducatives modernes.

Le deuxième élément c'est que les dispositifs tuent la politique éducative, surtout depuis la LOFT qui oblige à tout « critériser », ce qui revient à inventer une équipe de fonctionnaires qui invente des codes, des procédures... Mais quel sens donner à notre action ? Comment éviter de la technocratiser, surtout quand est élu local ?

### **Premier débat**

A la suite de cette première intervention des questions sont posées. Elles peuvent être regroupées autour du sens du partenariat, de la co-éducation sur un territoire mais aussi de l'absence de liens entre les écoles et les activités extra-scolaires et péri-scolaires..., absence qui est soulignée dans un exemple mettant en avant le désaccord entre les enseignants et un responsable de l'Education nationale de 2002 à 2005.

On cite aussi le cas de cinq centres éducatifs qui devraient travailler ensemble et qui ignorent « la chose éducative ».

Un intervenant insiste sur l'importance du point de vue des élus et de celui des parents ainsi que sur le rôle joué par le chef de projet de la communauté de communes.

On revient également sur l'empilement des dispositifs de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Caisse d'allocations familiales... Cet empilement engage les uns et les autres, sans pour autant augmenter les capacités de dialogue. Que l'on soit en ZEP ou non, l'important c'est qu'il y ait accord entre les partenaires sur les objectifs à atteindre.

L'idée de diagnostic est également mise en avant, notamment le lien existant entre le diagnostic et la culture de celui qui le réalise, et on souligne qu'un diagnostic ne devrait pas être réalisé par une seule personne. On revient à nouveau sur le partage de « la chose éducative », avec la rencontre des acteurs autour d'une idée commune, ce qui n'est pas acquis d'office quand on met ensemble des enseignants, des parents, des animateurs...

On cite l'exemple de quatre communes proches de Clermont-Ferrand, une communauté de 5000 habitants, qui se sont réunies, le samedi pour réfléchir à ce que l'on allait faire dans le projet éducatif local.

En conclusion apparaît la nécessité de bien réfléchir aux conditions préalables de la réussite du projet éducatif local. Ainsi on déplore la méconnaissance par les enseignants du projet éducatif local. Comment informer les enseignants sur les actions menées (un exemple est donné pour la ville du Mans) ? Comment pour les animateurs donner du sens pour les élèves mais également pour les enseignants ? Souvent quelques enseignants seulement sont impliqués dans les projets proposés.

Les enseignants présents insistent sur l'importance de l'école comme structurante pour les élèves mais aussi pour les familles, ce qui n'est peut-être plus suffisamment le cas actuellement. Ils soulignent aussi le fait que le travail avec des partenaires associatifs demande du temps.

## **L'intervention de l'AFL**

Qu'est-ce que l'école ? L'école a-t-elle des frontières ? les citoyens ont-ils la charge de mettre l'école en place ? Une allusion à Célestin Freinet permet de poser la question : comment apprend-on ? Pourquoi apprend-on ? On n'apprend rien d'autre que ce dont on a besoin tout de suite et, pour apprendre, il faut être dans une situation de production. Cette production doit être en situation de confrontation sociale pour contribuer au développement social du quartier, alors qu'aujourd'hui on est dans une logique de méthodes.

Notre société actuelle a besoin de 20% de cadres et elle les a. De ce point de vue, est-ce nécessaire de se préoccuper de l'ensemble de la population ?

L'AFL s'est intéressée à la transposition de notre système éducatif dans les pays d'Afrique. On a découvert ainsi que, quels que soient les moyens et la manière employés, on n'arrivait qu'à une amélioration de deux points d'une génération à l'autre. En revanche, là où on avait pu toucher à la population en général, les parents, on parvenait à augmenter le niveau général dans les classes. Mais comment s'y prendre ? Ne faut-il pas alors donner à chaque citoyen un statut de décideur, un statut qui va l'amener à être obligé de lire et d'écrire ,

Que sont devenus les cycles de 1989 ? Les BCD ? Les centres documentaires ? Ne faudrait-il pas revenir à l'idée selon laquelle chacun contribue à la formation de tous, qu'il soit plombier ou... ?

Nous touchons ainsi au rôle de l'école : à quoi sert-elle ? Est-elle un sanctuaire qui protège, qui permet d'apprendre sans savoir à quoi sert le savoir en dehors de l'école ?

En 1989, l'AFL a mis en place le concept de ville-lecture, de quartier-lecture. On s'est alors adressé aux collectivités territoriales, la commune étant le lieu où se rencontrent l'ensemble des moyens et où sont représentées les institutions.

C'est là qu'on peut réfléchir avec les habitants du quartier et mettre en œuvre ce que l'on sait, en constituant un groupe de pilotage où les élus d'ailleurs ont une place importante puisqu'ils sont les financiers du projet. S'agissant des autres partenaires, les élus contribuent à fédérer les expériences et les compétences des uns et des autres. Si la population s'empare des problèmes posés (passage de l'autobus, connaissance des situations concrètes...), alors apparaît la nécessité d'apprendre, et la lecture et l'écriture sont senties comme absolument nécessaires.

### **Un témoignage de la FCPE de La Hay-les-Roses (Hauts-de-Seine) sur un contrat d'accompagnement à la scolarité.**

Cet accompagnement à la scolarité concerne 270 élèves de la Hay-les-Roses, 170 du primaire et 105 de collège, en ZEP, avec un budget annuel de 370 000€, dont 220 000€ pour le paiement des animateurs.

Ce projet a été initié il y a 6 ou 7 ans par une directrice, Nelly Pitard, dans le cadre de la FCPE qui a su s'entourer de 5 animateurs permanents et de 65 bénévoles. 15% des élèves du collège fréquentent les ateliers 2 fois par semaine pendant 1h30. Comme pour tous les projets d'accompagnement scolaire, le fonctionnement est payé par la ville, le CLAS, le CSE, la CFA... dans le cadre du PEL. Le contrat d'accompagnement scolaire respecte les 3 axes réglementaires : engagement des élèves, engagement des parents, pratiques d'activités culturelles et sportives.

La discussion a porté sur l'importance du pilotage local, de la qualité humaine, exceptionnelle de l'animatrice, qui se consacre totalement à son engagement. On met en

avant l'importance des facteurs humains dans les projets engagés sur le terrain et on souligne l'inquiétude actuelle quant au devenir du projet lors du départ de la responsable.

A cette inquiétude, l'intervenant répond en soulignant l'importance des réunions organisées sur le terrain, en général toutes les 6 semaines, avec des associations : l'AREA (soutien psychologique aux adolescents), l'association Espoir (prévention éducateurs de rue), ateliers sociolinguistiques en direction des femmes, les bailleurs sociaux (locaux pour le soutien), les associations de solidarité, la mission locale, la mission générale d'insertion, les différentes associations municipales, etc. Autant d'initiatives locales qui relèvent à la fois du partenariat et du travail sur le terrain.

*Compte rendu rédigé par Jean Rioult,  
IA-IPR honoraire*

(\*) Association Française pour la Lecture <http://www.lecture.org>

(\*\*) Le Francas : <http://www.francas.asso.fr>